Fonds bleu – États financiers de l’exercice clos le 31 mars 2025



Votre gouvernement

Québec

Demande de renseignements :
http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Pour consulter le document :
www.environnement.gouv.qc.ca/eau/fonds-bleu/projet-loi.htm

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction....4

Rapport de l'auditeur indépendant....5

État des résultats et de l'excédent cumulé....7

État de la situation financière....8

État de la variation des actifs financiers nets....9

État des flux de trésorerie....10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statut constitutif et nature des activités....11
2. Principales méthodes comptables....11
3. Avance au (avance du) fonds général du fonds consolidé du revenu....14
4. Débiteurs....14
5. Frais de gestion et charges à payer....14
6. Immobilisations corporelles....15
7. Obligations et droits contractuels....15
8. Opérations entre apparentés....16
9. Gestion des risques liés aux instruments financiers....17

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds bleu (le Fonds) ont été dressés par la direction responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre,



Frédéric Guay

Québec, le 17 novembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds bleu (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

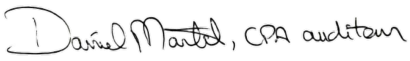
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 17 novembre 2025

FONDS BLEU
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025 (12 mois) Budget	**2025 (12 mois) Réel**	2024 (9 mois) Réel
REVENUS			
Redevances - Utilisation de l'eau	3 100	**30 033**	8 316
Contributions - Gouvernement du Québec	71 900	**10 484**	30 164
Contributions - Gouvernement du Canada		**1 716**	-
Intérêts	956	**1 093**	548
Autres revenus		**33**	-
Opération de restructuration		**-**	14 615
Total des revenus	75 956	**43 359**	53 643
CHARGES			
Subventions octroyées	38 464	**14 517**	7 216
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	34 962	**26 259**	7 693
Frais de gestion liés à l'administration	2 321	**1 509**	240
Amortissement des immobilisations corporelles	209	**206**	159
(Recouvrement) Créances douteuses	-	**(15)**	3
Total des charges	75 956	**42 476**	15 311
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	**883**	38 332
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 789	**38 332**	-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	28 789	**39 215**	38 332

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS BLEU
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	2024
	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 3)	-	33 567
Débiteurs (note 4)	**41 118**	9 857
Contributions à recevoir du gouvernement du Canada	**1 716**	-
	42 834	43 424
PASSIFS		
Avance du fonds général du fonds consolidé du revenu (note 3)	**1 353**	-
Frais de gestion et charges à payer (note 5)	**2 855**	5 767
Subventions à payer	**56**	176
	4 264	5 943
ACTIFS FINANCIERS NETS	**38 570**	37 481
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	**645**	851
EXCÉDENT CUMULÉ	**39 215**	38 332

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Frédéric Guay
Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

FONDS BLEU
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025 (12 mois) Budget	**2025 (12 mois) Réel**	2024 (9 mois) Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	**883**	38 332
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Opération de restructuration		**-**	(1 010)
Amortissement des immobilisations corporelles	209	**206**	159
	209	**206**	(851)
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	209	**1 089**	37 481
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	37 481	**37 481**	-
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	37 690	**38 570**	37 481

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS BLEU
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025 (12 mois)	2024 (9 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	**883**	38 332
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Opération de restructuration	**-**	(2 662)
Amortissement des immobilisations corporelles	**206**	159
	1 089	35 829
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	**(31 261)**	(7 750)
Contributions à recevoir du gouvernement du Canada	**(1 716)**	-
Frais de gestion et charges à payer	**(2 912)**	5 529
Subventions à payer	**(120)**	(41)
	(36 009)	(2 262)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et (diminution) augmentation de la trésorerie	**(34 920)**	33 567
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**33 567**	-
(INSUFFISANCE) TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**(1 353)**	33 567
Information supplémentaire :		
Intérêts reçus	**1 659**	98

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds bleu (le Fonds) a été créé le 1er juillet 2023 à la suite de la sanction de la *Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions* (LQ 2023, chapitre 17). Le Fonds relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et il est affecté au financement de toute mesure que le ministre peut réaliser en lien avec la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion de l'eau. Le Fonds est issu du transfert des activités relatives à l'utilisation et à la gestion de l'eau qui étaient auparavant dans le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHE).

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les débiteurs en lien avec les redevances sur l'utilisation de l'eau. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Incertitude relative à la mesure

Les débiteurs en lien avec les redevances sur l'utilisation de l'eau sont sujets à une incertitude relative à la mesure et peuvent varier en raison des écarts possibles entre les hypothèses retenues aux fins de l'estimation et les déclarations réelles de l'année subséquente.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers du Fonds sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont composés de la trésorerie, des débiteurs, à l'exception des revenus de redevances – Utilisation de l'eau, ainsi que des contributions à recevoir du gouvernement du Canada.

Les passifs financiers sont composés de l'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu, des frais de gestion et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation) et des subventions à payer.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

Redevances - Utilisation de l'eau

Les redevances pour l'utilisation de l'eau à l'égard desquelles le Fonds n'a pas d'obligation de prestation sont constatées lorsque le Fonds a le pouvoir de revendiquer ou de prélever les sommes et que les faits ont eu lieu. Elles sont comptabilisées en fonction du niveau d'utilisation de l'eau par les assujettis à ce droit. Pour la période d'avril à décembre, le Fonds utilise les déclarations annuelles reçues au cours de l'exercice courant et qui couvrent cette période. Pour les mois de janvier à mars, ces revenus sont estimés sur la base des déclarations annuelles reçues au cours de l'année précédente.

Contributions

Les revenus provenant des contributions des gouvernements du Québec et du Canada sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie évaluée au coût, est constituée de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, constituées de développements informatiques, sont comptabilisées au coût et amorties linéairement sur leur durée de vie utile, soit 10 ans.

Les immobilisations corporelles en développement ne font pas l'objet d'amortissements avant d'être mises en service.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. AVANCE AU (AVANCE DU) FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	2025	2024
Avance au fonds général au fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 2,75 % (5,00 % au 31 mars 2024)	**-**	33 567
Avance du fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 4,95 % (7,20 % au 31 mars 2024)	**1 353**	-
	1 353	33 567

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Redevances - Utilisation de l'eau	**28 757**	7 917
Intérêts à recevoir	**102**	668
Sommes à recevoir du MELCCFP	**10 648**	-
Sommes à recevoir du FPEDHE	**1 555**	1 289
Autres débiteurs	**58**	-
	41 120	9 874
Moins : Provision pour créances douteuses	**(2)**	(17)
	41 118	9 857

5. FRAIS DE GESTION ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Frais de gestion à payer au MELCCFP	**161**	4 720
Frais de gestion à payer au FPEDHE	**-**	607
Autres charges à payer	**2 694**	440
	2 855	5 767

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
Développement informatique		
Coût		
Solde au début	**3 346**	-
Opération de restructuration	**-**	3 346
Solde à la fin	**3 346**	3 346
Amortissement cumulé		
Solde au début	**2 495**	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	**206**	159
Opération de restructuration	**-**	2 336
Solde à la fin	**2 701**	2 495
Valeur comptable nette	**645**	851

7. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2029, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures dans le cadre des activités du Fonds.

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**Total**
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées					
Subventions octroyées	12 844	12 763	8 633	-	**34 240**
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	3 360	1 365	686	-	**5 411**
Sous-total	16 204	14 128	9 319	-	**39 651**
Obligations contractuelles avec parties apparentées					
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	4 049	3 701	2 968	7	**10 725**
Sous-total	4 049	3 701	2 968	7	**10 725**
Total	20 253	17 829	12 287	7	**50 376**

Au 31 mars 2024, le montant total des obligations contractuelles était de 13 319 milliers de dollars.

7. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes, qui s'échelonneront jusqu'en 2028 selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures dans le cadre des activités du Fonds.

	2026	2027	2028	Total
Droits contractuels avec des parties non apparentées				
Contributions – Gouvernement du Canada	2 811	2 876	1 015	**6 702**
Total	2 811	2 876	1 015	**6 702**

Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun droit contractuel.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du ministre, du sous-ministre et du directeur du cabinet.

Les frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tels que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés aux débiteurs et aux contributions à recevoir du gouvernement du Canada.

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

Débiteurs

Le Fonds est exposé à un risque de crédit négligeable associé aux débiteurs puisque ceux-ci sont principalement composés de sommes à recevoir d'entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec.

Contributions à recevoir du gouvernement du Canada

Le Fonds est exposé à un risque de crédit négligeable associé aux sommes à recevoir du gouvernement du Canada.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Les principaux risques de liquidité pour le Fonds sont liés à l'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu, à ses frais de gestion et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation) et aux subventions à payer. Le Fonds gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Fonds établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Échéance des versements de l'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu, des frais de gestion, des charges et des subventions à payer :

	2025	2024
Moins d'un an	**4 264**	5 943
De 1 à 3 ans	**-**	-
De 4 à 5 ans	**-**	-
Plus de 5 ans	**-**	-
	4 264	5 943

L'exposition maximale du Fonds au risque de liquidité est limitée à la valeur comptable présentée à titre de passifs financiers dans l'état de la situation financière.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Fonds est surtout exposé aux risques associés aux variations des taux d'intérêt sur l'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu également à intérêts variables.

Pour les instruments financiers portant à intérêt à taux variables, soit l'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu, le Fonds ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel il est exposé est négligeable.

L'effet net d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 0,50 % sur cet actif financier au cours de l'exercice aurait augmenté (diminué) de (6 763 $) l'excédent de l'exercice (2024 : 167 833 $).



Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec